



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 88504

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le rapport de M. Christian Gal relatif à l'attribution de la campagne double aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés. Dans ce rapport, achevé en juillet 2005, un certain nombre de propositions ont été faites et les mois suivants devaient être consacrés à des analyses juridiques complémentaires. Aussi, le monde combattant attend à ce jour la décision du Gouvernement. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend lui donner.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Elle a donné lieu à une large concertation. Le rapport final a été remis au ministre délégué aux anciens combattants en juillet 2005. Les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement. Ce travail d'analyse étant en cours, le ministre ne peut actuellement apporter davantage de précisions concernant ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88504

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2644

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4922